

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 22/03/2013</p> <p>Date de publication : 04/04/2013</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 28 MARS 2013 à LAGORD</p> <p>Sous la présidence de M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Michel-Martial DURIEUX, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS (à partir de la 20^{ème} question), M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIKAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Alain TUILLIÈRE, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie de GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU (jusqu'à la 31^{ème} question), Mme Sylvie DUBOIS, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 31^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Gérard GOUSSEAU, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Henri MASSIN, M. Philippe MASSONNET, Mme Esther MÉMAIN (jusqu'à la 24^{ème} question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE (jusqu'à la 31^{ème} question), M. Yannick REVERS, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB (jusqu'à la 31^{ème} question), Mme Suzanne TALLARD (à partir de la 4^{ème} question), M. Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE (à partir de la 3^{ème} question), M. Yann JUIN, M. Daniel GROSCOLAS (jusqu'à la 19^{ème} question) procuration à M. Michel VEYSSIÈRE, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Gérard FOUGERAY, M. Patrice JOUBERT procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Maxime BONO, Mme Lolita BOLLEAU procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Marie-Sophie BOTHOREL procuration à M. Guy COURSAN, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Jean-Marc SORNIN, M. Jean-Pierre CARDIN (à partir de la 20^{ème} question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 31^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à M. Denis LEROY, M. Pierre DERMONCOURT procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Alain DRAPEAU (à partir de la 32^{ème} question), Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 32^{ème} question), Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC procuration à M. Patrick ANGIKAUD, Mme Bérandère GILLE procuration à M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Brigitte GRAUX procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ procuration à M. Jacques BERNARD, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Sabrina LACONI, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS procuration à Mme Esther MÉMAIN (jusqu'à la 24^{ème} question), Mme Esther MÉMAIN (à partir de la 25^{ème} question), Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Dominique MORVANT procuration à M. David LABICHE, M. Habib MOUFFOKES procuration à M. Jack DILLENBOURG, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Michel PLANCHE (à partir de la 32^{ème} question), M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à Mme Emilie de GUENIN-SABOURAUD, Mme Christiane STAUB (à partir de la 32^{ème} question), Mme Suzanne TALLARD procuration à M. Alain TUILLIÈRE (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Sylvain MEUNIER</p>		
Nombre de membres en exercice	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	57	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	22	Suffrages exprimés :	79
		Pour l'adoption :	79
Nombre de votants :	79	Contre l'adoption :	0

N° 50

Titre / COMMUNES DE LA JARNE, SALLES-SUR-MER, LA JARRIE, CROIX-CHAPEAU -
EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES HAMEAUX DE CHASSAGNE,
AUBÉPIN ET GROLLEAU - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX 17 - AVENANT

Monsieur BERNARD expose que,

Les Hameaux de Chassagné (La Jarne - La Jarrie), l'Aubépin (La Jarne - Salles-sur-Mer) et Grolleau (Salles-sur-Mer - La Jarrie - Croix Chapeau), sont situés à la fois sur des communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA)(La Jarne - Salles-sur-Mer) et sur des communes adhérentes au Syndicat des Eaux 17 (La Jarrie - Croix Chapeau).

Au vu de la topographie des lieux, il a été prévu que l'ensemble des eaux usées de ces hameaux soit traité sur le système d'assainissement d'Aigrefeuille, propriété du Syndicat des Eaux 17 (SdE 17).

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil Communautaire adoptait les termes de la convention pour l'exploitation des ouvrages de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées de ces hameaux. Aujourd'hui, il convient de revoir certaines modalités administratives et financières afin d'homogénéiser l'ensemble des conventions d'exploitation entre la CdA et le SdE 17. Les modifications portent sur le règlement d'assainissement applicable, à savoir celui de l'exploitant, et sur les conditions de rémunération de l'exploitant lesquelles ont été revues à la baisse pour être au même niveau que la rémunération de la CdA dans les cas réciproques.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les termes de l'avenant n°1 à la convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE VICE-PRÉSIDENT,

Jacques BERNARD